

À TITRE D'INFORMATION

GRILLE D'ANALYSE 2024 FONDS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

NOM DE L'ORGANISME :		
TITRE DU PROJET :		
NOM DE LA PERSONNE RESPONSABLE :		
MONTANT DEMANDÉ :		
VOICI LES CRITÈRES D'ANALYSE		
Oui	non	
		L'organisme est un organisme à but non lucratif établi selon la partie III de la <u>Loi sur les</u> <u>compagnies</u> et doit en fournir la preuve;
		L'organisme a fourni le bilan du dernier exercice financier;
		Le projet démontre clairement qu'il est en lien avec la Politique en développement social;
		L'organisme est reconnu par la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire ou la Corporation de développement culturel;
		La réalisation du projet doit inclure un ou plusieurs organismes qui <u>s'associent et s'implique</u> <u>dans des actions concrètes</u> et joindre les lettres l'attestant;
		Le projet démontre un échéancier clair et réaliste;
		Le budget est en lien direct avec le projet déposé;
		C'est la première demande pour ce projet au fonds de développement social, sinon une lettre de justification doit être jointe à la demande;
		À la demande du comité, l'organisme s'engage à venir présenter son projet et, par la suite, à déposer un rapport;
		L'organisme s'engage à déposer un rapport final incluant les pièces justificatives des dépenses;
		S'il y a apparence de doublon, l'organisme démontre clairement les éléments distincts;

Vous n'avez pas à compléter ce document, il est réservé au comité de développement social